



Demande de Certificat d'urbanisme



· Connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain

· Savoir si l'opération que vous projetez est réalisable

00006 the fee dotage

La présente demande a été reçue à la mairie

22 100 12NIS

	le 80 109 12013 Cachet de la mail de la mail de cachet de la mail
	05700
1 - Objet de la demande de certificat d'urbanis	sme
a) Certificat d'urbanisme d'information	atives au droit de propriété et la liste des taxes et participations
d'urbanisme applicables au terrain	arrow at a series of proprieto of the note of the national of participations
b) Certificat d'urbanisme opérationnel	
Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation	on de l'opération projetée
2 - Identité du ou des demandeurs Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la	a décision
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs co	
Vous êtes un particulier Madame Monsieur	
Nom: DURAN	Prénom: Patrick
Vous êtes une personne morale	
Dénomination :	Raison sociale :
N° SIRET:	
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur	
Nom:	Prénom: 05 UL
Control of the Contro	
3 - Coordonnées du demandeur	是是一个人的。 第一个人的是一个人的是一个人的是一个人的是一个人的是一个人的是一个人的是一个人的是
Adresse : Numéro : 330 Voie : Route L	Villa
Lieu-dit : Locali	7/3
Code postal: كانكانك BP: كانكا: Cedex	
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
e committee reconstruction of the committee of the commit	Division termonate.
☐ J'accepte de recevoir par courrier électronique les docu	uments transmis en cours d'instruction par l'administration à
l'adresse suivante :	
J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notific	ation sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au
plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augm	nentee de nuit jours.
4-Le terrain	
Localisation du (ou des) terrain(s)	
	rnissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou
les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadasti	rales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire
Adresse du (ou des) terrain(s):	and a survey of the survey of
Numéro: Voie: Route des Capeto	
	té: Nadiran
Code postal :BP :Cedex :	
Références cadastrales : section et numéro 1 (si votre proiet	porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer les pre-
mières ci-dessous et les suivantes sur une feuille séparée)	G 165 6166

Article 5

Les participations ci dessous pourront être exigées à l'occasion d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable. Si tel est le cas elles seront mentionnées dans l'arrêté de permis ou dans un arrêté pris dans les deux mois suivant la date du permis tacite ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable.

Participations exigibles sans procédure de délibération préalable :

- Participations pour équipements publics exceptionnels (articles L. 332-6-1-2° c) et L. 332-8 du code de l'urbanisme)

Participations préalablement instaurées par délibération :

- Participation pour voiries et réseaux (articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme)

Article 6

Préalablement à la réalisation de votre projet, les formalités suivantes pourront être nécessaires :

demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes

Fait à Madiran, le 12.10.2015

Le maire,

Alain CASSOU

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'État. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Durée de validité: Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.

Effets du certificat d'urbanisme: le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.

Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

3/3



Comment constituer le dossier de demande de certificat d'urbanisme



Article L.410-1 et suivants ; R.410-1 et suivants du code de l'urbanisme

1. Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme?

• Il existe deux types de certificat d'urbanisme

a) Le premier est un certificat d'urbanisme d'information. Il permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur :

- les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
- les limitations administratives au droit de propriété (par exemple une zone de protection de monuments historiques),
- la liste des taxes et des participations d'urbanisme.

b) Le second est un certificat d'urbanisme opérationnel. Il indique, en plus des informations données par le certificat d'urbanisme d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.

Combien de temps le certificat d'urbanisme est-il valide?

La durée de validité d'un certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un « certificat d'urbanisme d'information » ou d'un « certificat d'urbanisme opérationnel ») est de 18 mois à compter de sa délivrance.

• La validité du certificat d'urbanisme peut-elle être prolongée ?

Le certificat d'urbanisme peut être prorogé par périodes d'une année aussi longtemps que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique, le régime des taxes et des participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé.

Vous devez faire votre demande par lettre sur papier libre en double exemplaire, accompagnée du certificat à proroger, et l'adresser au maire de la commune où se situe le terrain. Vous devez présenter votre demande au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité du certificat d'urbanisme à proroger.

• Quelle garantie apporte-t-il?

Lorsqu'une demande de permis ou une déclaration préalable est déposée dans le délai de validité d'un certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété existant à la date du certificat seront applicables au projet de permis de construire ou d'aménager ou à la déclaration préalable, sauf si les modifications sont plus favorables au demandeur.

Toutefois, les dispositions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique seront applicables, même si elles sont intervenues après la date du certificat d'urbanisme.

2. Modalités pratiques

• Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces dont la liste vous est fournie dans le tableau ci-après. S'il manque des informations ou des pièces justificatives, cela retardera l'instruction de votre dossier.

Combien d'exemplaires faut-il fournir?

Vous devez fournir deux exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme de simple information et quatre exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

• Où déposer la demande de certificat d'urbanisme ?

La demande doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain. L'envoi en recommandé avec avis de réception est conseillé afin de disposer d'une date précise de dépôt. Vous pouvez également déposer directement votre demande à la mairie.

Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information ;
- 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Si aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, vous serez titulaire d'un certificat d'urbanisme tacite.

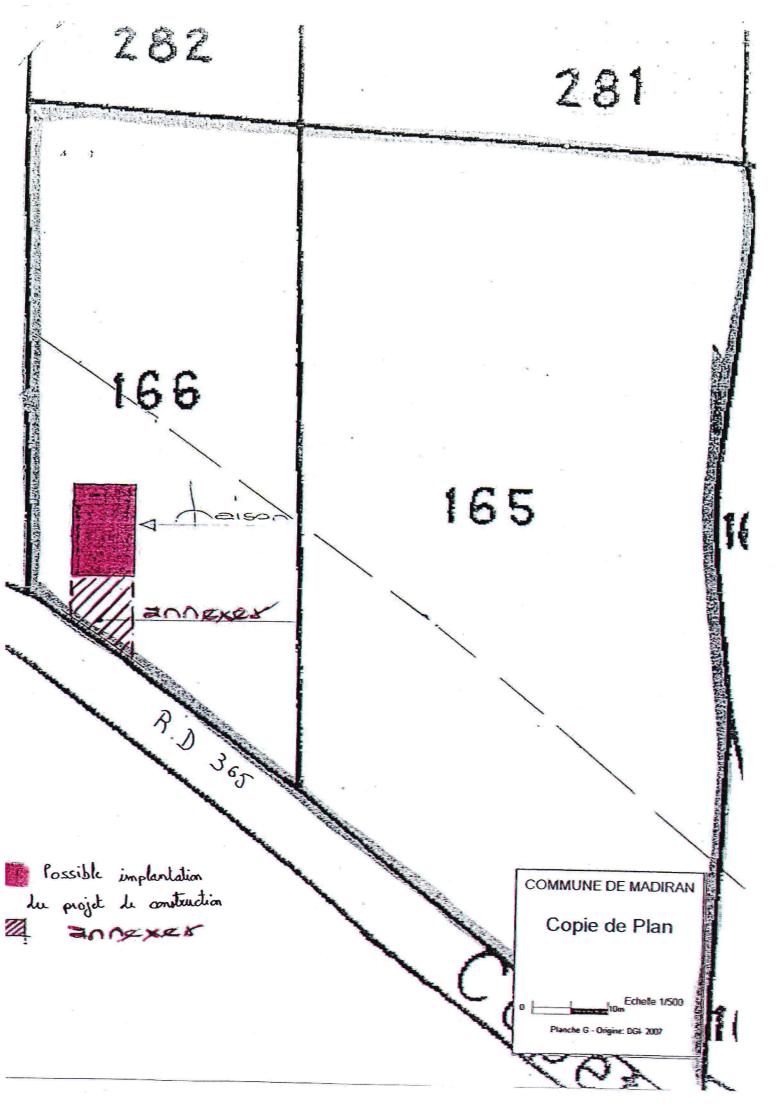
Attention : ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).



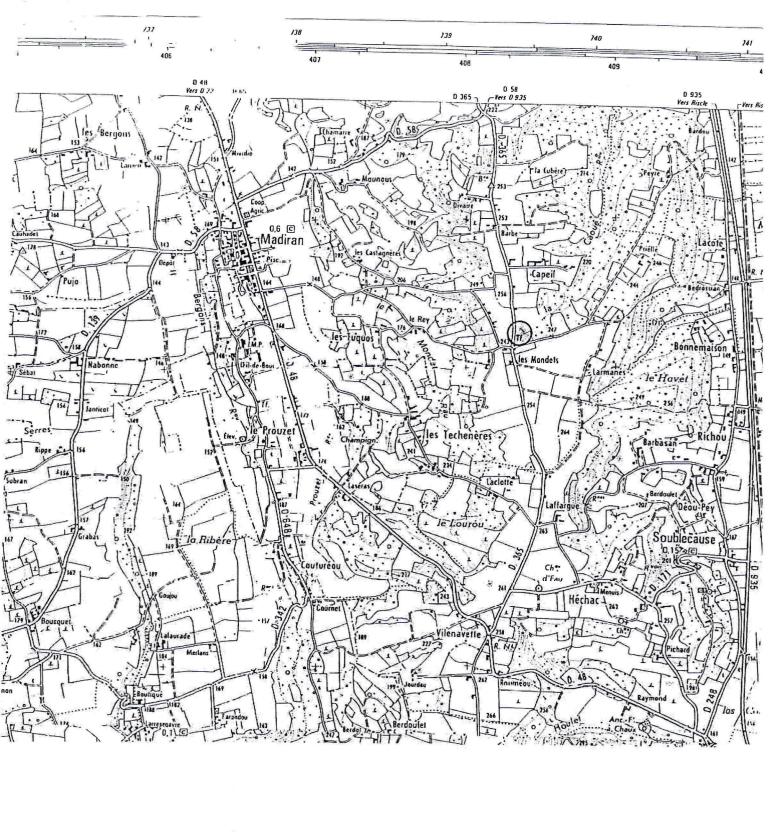
Note descriptive succinte du projet

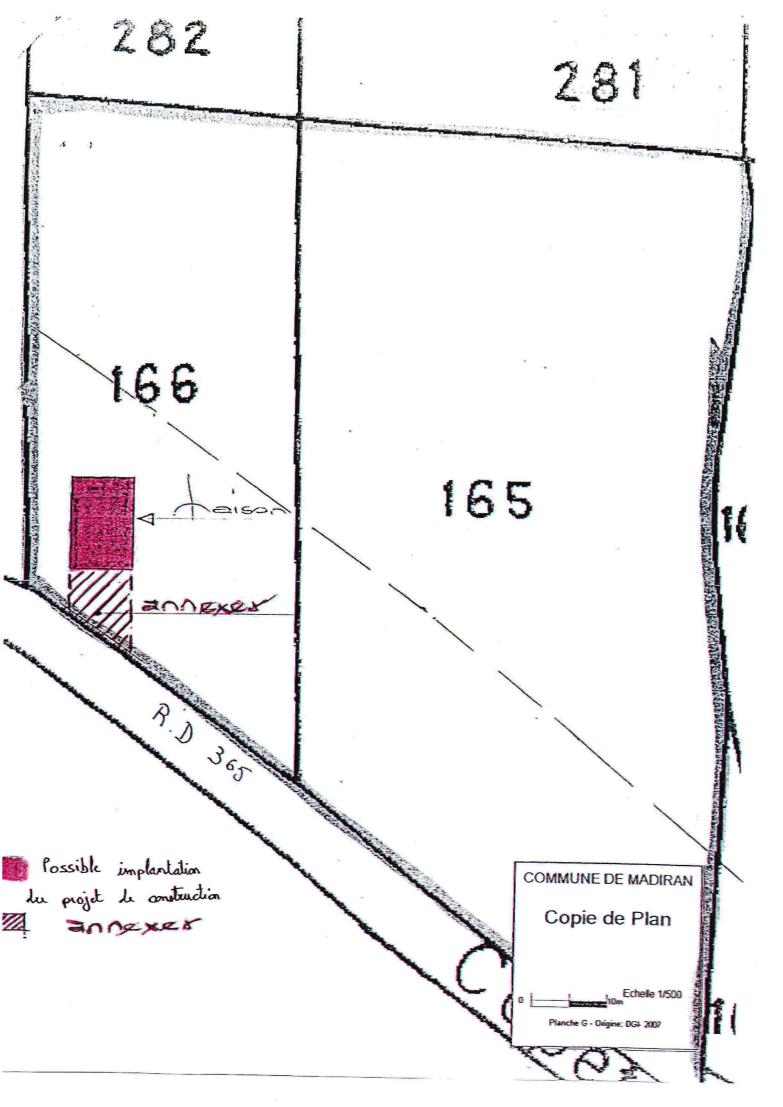
Vous pouvez vous aider de cette feuille pour rédiger la note descriptive succinte de votre projet lorsque la demande porte sur un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L. 410-1 b), si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

Description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport)
Construction d'une maison individuelle
Si votre projet concerne un ou plusieurs bâtiments - indiquez la destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière :
- Indiquez la destination et la localisation approximative des batiments projette
- Indiquez la destination des bâtiments à conserver ou à démolir
Vous pouvez compléter cette note par des feuilles supplémentaires, des plans, des croquis, des photos. Dans ce cas,précisez ci-dessous la nature et le nombre des pièces fournies.









TITRE EXECUTOIRE COPIE DESTINEE AU DEBITEUR FORMANT AVIS DES SOMMES À PAYER

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

	OU ETABLISSEMENT		COMPT	ABLE CHARGE DU RE	COUVREMENT
E.P.I. VAL D'ADOUR ENVIRONNE	MENT	E		ASTENS	
80 B AV CLAUDE CHALIN 65500 Vic-en-Bigorre		P	2 RUE DES ECOLES 65500 Vic-en-Bigorre		
03300 Vic-en-bigorre		1	65500 VIC-en-Bigorie		
BUDGET SPANC			DIC - PREEEDBROOT	IBAN : FR46 3000 1008 11E	:6 5600 0000 037
BUDGET SPAINC		+	BIC. BUFEFRPPCCI -	IDAN . FR40 3000 1000 11E	8 3800 0000 037
Année :	2017		M. DURAND PA	ATRICK	*
Emis ou rendu exécutoire :	31/05/2017	D	330 RTE DE V		
2		E	65700 Saint-	Lanne	
N° de bordereau :	9	T			
N° de titre :	117				
OBJET DE LA CREANCE : F8	VENTE - adhérents Fact n° 20170	503	08 du 26/05/17 - Fact r	n° 2017050308 du 26/05	/17 - 2017RECETTE000408
		_	MONTANT	MONTANT T.V.A	
IMPL	TATION		BUDGETAIRE	COLLECTEE	SOMME DUE
Compte - Opération -	Fonction - N° inventaire		Détail à porter seulement par assujettis		
70621			120,00	0,00	120,00
Je vous prie de bien vouloir verser, à réce	eption du présent titre exécutoire, la somme de	ont le	e montant figure dans la	Total somme due	120,00€

Nom, prénom, qualité de l'ordonnateur : Le Président

Papillon détachable - Références à rappeler

Titre exéculoire en application de l'article L 252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L 1617-5, D 1617-23, R 2342-4, R 3342-8-1 et R 4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 293 B du CGI

IV - Pour leurs livraisons de biens et leurs prestations de services qui n'ont pas bénéficié de l'application de la franchise prévue au III, ces assujettis bénéficient également d'une franchise lorsque le chiffre d'affaires correspondant réalisé au cours de l'année civile n'excède pas 15 300 €.

Article 293 E du CGI

En cas de délivrance d'une facture, d'une note d'honoraires ou de tout autre document en tenant lieu par ces assujettis pour leurs livraisons de biens et leurs prestations de services, la facture, la note d'honoraires ou le document doit comporter la mention : "TVA non applicable, article 293B du CGI"

COLLECTIVITE OU	E.P.I. VAL D'ADOUR EN BUDGET SPANC	VIRONNEMENT	
Exercice	N° de titre	Nom du débiteur	Somme due
2017	117	M. DURAND PATRICK	***120,00 €***

Modalités de règlement

- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis
- Par chêque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon délachable à votre chêque, sans le coller ni l'agrafer
- Par mandat ou virement sur le compte courant postal du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre " correspondance " les références portées sur le talon détachable.

LIBELLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyer en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.

Renseignements, réclamations, difficultés de paiement:

- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dûes ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement du présent acte.
- Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collecivité ou de l'établissement du présent acte; veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre du présent acte.

 * Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement du présent acte

Voies de recours : Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales).

5 - Cadre réservé Articles L.111-4 et R.410-	13 du coc	e de l'ulb	01	vations :
État des équipeme	nts pub	lics exis	tants	
Le terrain est-il déjà c	lesservi	?	· A	doccuments jointh
Équipements :				4
Voirie:	Oui 🔽	Non		
Eau potable :	Oui 🗵	Non		
Assainissement	Oui 🗖	Non		
Électricité :	Oui 🔕	Non	ч	
État des équipeme	ents pul	olics pré	vu disation d'équipements publics desserva	ant le terrain ?
	e un pro	jet de rea	Par quel service ou concessionnaire?	Avant le
Équipements			Par quer service es s	*
Voirie	Oui 🚨	Non 🗖		
Eau potable	Oui 🚨	Non 🚨		
Assainissement	Oui 🗖	Non 🗖		
Électricité	Oui 🗖	Non 🗆		
6 - Engagemen Je certifie exactes	t du (d	ou des)	demandeurs mentionnées ci-dessus.	
à Madica	.			Signature du (des) demandeur(s)
A Tours	90mbs	, 20	IS	
Le: 30 54	ו ביאיט ויי	- 20		W. Compation ou quatra exemplaires
Votre demande d	loit être t d'urba duire :	établie nisme of	en <u>deux exemplaires</u> pour un certific pérationnel. Elle doit être déposée à la	at d'urbanisme d'information de <u>geaute esser</u> à mairie du lieu du projet. protégé au titre des monuments historiques ;

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 🗖

- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Seront respectées les dispositions ci-annexées de :

- M. le Directeur des routes et des transports (ex.DEIT)
- M. le Responsable du SPANC Val d'Adour

L'aspect, le volume et le matériau de couverture du projet seront traités par référence aux constructions traditionnelles environnantes.

Les faîtages seront parallèles ou perpendiculaires aux voies.

Avant dépôt d'une demande de permis de construire, il est vivement conseillé de prendre contact avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E) 16, Bd Claude Debussy 65000 TARBES (TEL : 05.62.56.71.45).

Article 2

Le terrain est situé dans une commune régie par le règlement national d'urbanisme. Les articles suivants du code de l'urbanisme sont, notamment, applicables :

art. L.111-1-2, art. L.111-1-4, art. R.111-2 à R.111-24.

Zone(s):

zone Hors parties actuellement urbanisées

Le terrain n'est grevé d'aucune servitude d'utilité publique.

Article 3

L'état des équipements publics existants ou prévus est le suivant :

Équipement	Terrain desse r vi	Capacité suffisante	Gestionnaire du réseau	Date de desserte
Eau potable	Oui	Oui	Avis ci-annexé	
Électricité	Oui	Oui	Avis ci-annexé	
Assainissement	Non	Non	Avis ci-annexé	
Voirie	Oui	Oui	Avis ci-annexé	

Article 4

Les taxes suivantes pourront être exigées à compter de l'obtention d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable :

TA Communale	Taux = 0 %
TA Départementale	Taux = 1,90 %
Redevance d'Archéologie Préventive	Taux = 0,40 %
Redevance bureau	